



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/799
18 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 19 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Lettre datée du 24 janvier 1997, adressée au Président de
l'Assemblée générale par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de Sainte-Lucie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement de Sainte-Lucie souhaiterait devenir membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et vous serait reconnaissant de bien vouloir en informer l'Assemblée générale.

Depuis son admission à l'Organisation des Nations Unies, Sainte-Lucie a apporté un soutien très actif au processus de décolonisation en cours à l'Organisation, en particulier à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Elle a aussi participé activement aux activités connexes en assurant notamment la présidence, puis à deux reprises, la vice-présidence, de la Quatrième Commission.

Sainte-Lucie espère que d'ici à l'an 2000, elle pourra continuer de participer et contribuer plus avant aux efforts de décolonisation.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) R. Sonia LEONCE-CARRYL
